



Publication communale AOÛT 2020

COVID-19/Rentrée scolaire - mesures de protection sanitaire

Dès lundi 17 août, toute personne adulte entrant dans le bâtiment communal pour se rendre à l'administration communale ou à l'école **aura l'obligation de porter un masque.** Pour rappel, les bureaux de l'administration communale sont ouverts au public, **sur rendez-vous uniquement** et de préférence en dehors des horaires scolaires. Du désinfectant est mis à disposition à l'entrée du bâtiment. Merci à chacune et à chacun de bien vouloir respecter ces mesures de protection sanitaire pour une rentrée scolaire en toute sécurité.

Assemblée communale ordinaire

L'Assemblée communale ordinaire des comptes a été fixée au

jeudi 20 août 2020, à 20h00, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2019.
2. Prendre connaissance et approuver **les comptes 2019**, approuver les dépassements budgétaires.
3. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon **le procès-verbal sera approuvé sans lecture.**

Recherche d'un-e Vice-président-e des Assemblées / Election complémentaire par les urnes le 18 octobre 2020

Les électrices et électeurs de la commune de Courtedoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à **l'élection complémentaire d'un-e Vice-président-e des Assemblées**, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.



Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 24 août 2020, à 12 heures**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Secrétariat communal - rue du Collège 30A

Heures d'ouverture : **dimanche 18 octobre 2020, de 10 à 12 heures.**

Scrutin de ballottage éventuel : dimanche 8 novembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 octobre 2020, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Permis de construire délivrés dernièrement

Requérants : **DUC Roger et Marie**, La Banderatte 45B

Projet : Installation d'un enclos pour chien, tubes en métal 3/3 mètres

Requérants : **DAUCOURT Yves et Aurélie**, Rte du Creugenat 117C

Projet : Pose d'un poêle à pellets avec conduit de cheminée extérieur

Annonce d'installation solaire

Requérant : **Rérat Christophe**, Rte de Varandin 1N

Projet : Pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, surface 118.5 m2, parcelle No. 337

Subsides communaux alloués aux étudiants fréquentant le degré secondaire d'une école privée pour l'année scolaire 2020/2021

Les subsides alloués aux étudiants fréquentant le degré secondaire d'une école privée se monteront cette année à **fr. 2'800.— par élève**. La commune versera les subventions directement aux écoles privées.



Nouvelle organisation à la déchetterie

Au vu des lourdes procédures administratives et des sanctions qu'engendrent le visionnage des caméras dans le cas de nombreux délits « mineurs », le Conseil communal a décidé de revoir l'organisation du centre de tri.

En effet, si l'installation des caméras de surveillance a permis de diminuer les délits de moitié, il reste néanmoins toujours quelques dépôts illicites, qui, comme mentionné ci-dessus, sont de petites infractions qui pourront sans doute être évitées avec un surveillant sur place, durant les heures d'ouverture.

Aussi, **dès le 1^{er} septembre 2020**, un surveillant sera à nouveau présent à la déchetterie durant les heures d'ouverture. Ces dernières seront modifiées comme suit :

Mercredi (1^{er} avril au 30 septembre) : 16h à 18h

Mercredi (1^{er} octobre au 31 mars) : 15h à 17h

Samedi (même horaire toute l'année) : 13h30 à 17h

Les caméras de surveillance resteront toutefois en place afin de régler les cas litigieux ou de gros délits qui surviendraient en dehors des heures d'ouverture.

MERCI A LA POPULATION DE BIEN VOULOIR PRENDRE NOTE DES NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Saveurs poissons frais Jura

Dès le lundi 31 août, M. Michaël Terrier prolongera son temps de stationnement à la place St-Martin. **Il sera présent chaque lundi de 16h10 à 17h10.**

Veillez également prendre note de la suppression du point de vente de Chevenez.

Courtedoux, le 13 août 2020/kc

Le Conseil communal

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40
f +41 32 420 54 41
bourses@jura.ch

Delémont, août 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LES SUBSIDES DE FORMATION

Vous suivez actuellement une formation de niveau secondaire II (mesure de transition, apprentissage AFP ou CFC, école de commerce, école de culture générale, école des métiers, lycée, etc.) ou vous avez entrepris des études de niveau tertiaire (ES, université, EPF, HES, HEP, brevet fédéral, diplôme fédéral) ou, enfin, vous souhaitez partir prochainement en stage linguistique. Vous avez la possibilité d'obtenir des subsides de formation de la part République et Canton du Jura (bourse et/ou contribution cantonale aux frais de formation).

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2020-2021 sont disponibles à l'adresse suivante :

www.jura.ch/bourses

guichetvirtuel
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dès le 1^{er} août 2020, les demandes doivent être déposées via le nouveau formulaire en ligne sur le **Guichet virtuel de la République et Canton du Jura**, onglet Formation/Enseignement, accessible en créant un compte personnel.

Les demandes doivent être déposées au plus tard :

- ▶ le **31 janvier 2021** pour les formations débutant entre août et novembre 2020 ;
- ▶ le **30 avril 2021** pour les formations débutant en janvier ou février 2021 ;
- ▶ le **dernier jour du stage** pour les **stages linguistiques**.

Pour les dossiers déposés hors-délai, le subside est dû uniquement pour la durée de formation restante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Section des bourses se tient volontiers à votre disposition pour tout conseil ou complément d'informations par courriel à l'adresse **bourses@jura.ch** ou par téléphone au **032 420 54 40** du **lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h**.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre formation !

Stages linguistiques

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40
f +41 32 420 54 41
bourses@jura.ch

Les séjours linguistiques effectués en immersion dans la région concernée et en suivant les cours d'un établissement spécialisé en la matière donnent droit à des subsides de formation.

CONDITIONS D'OCTROI

Un stage linguistique est reconnu comme formation aux conditions **cumulatives** suivantes :

- la personne en formation suit les **cours d'un établissement spécialisé** en la matière ;
- durant **trois mois (ou dix semaines) consécutifs** au moins, en résidant dans la région linguistique concernée pendant toute la durée du stage ;
- le nombre de leçons hebdomadaires s'élève au minimum à **20 périodes** de 45 minutes ;
- le stage débute au plus tard dans les **deux ans après l'obtention du premier diplôme** d'une formation reconnue au secondaire II (AFP, CFC, maturité gymnasiale, diplôme ECG).

N'est pas comptée dans le délai de deux ans (si elle a lieu consécutivement à la formation de base ou débutant dans les six mois) :

- une période de service militaire ou de service civil ;
- une deuxième formation du secondaire II (CFC après AFP, maturité professionnelle après CFC, passerelle DUBS, etc.).

Le délai de deux ans ne court pas non plus pendant la période du 1er mars 2020 au 30 octobre 2020 en raison de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19).

Il n'est jamais possible d'obtenir des aides à la formation pour un stage linguistique après l'obtention d'un diplôme ES, d'un bachelor ou d'un master.

SUBSIDES POSSIBLES

Si les conditions sont remplies, le subside est accordé pour une **durée maximale de six mois** et le requérant a droit à :

- une **contribution cantonale** de 500 francs par mois de stage (sans condition de revenus) ;
- une **bourse** de 1'000 francs maximum par mois de stage (les conditions financières pour l'octroi d'une bourse ordinaire doivent être remplies).

Il convient de déposer une demande distincte pour chacun de ces subsides, **au plus tard le dernier jour du stage**.

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2020-2021 sont disponibles à l'adresse suivante :

www.jura.ch/bourses

Cours UP de Courtedoux en 2020-2021

Randonnée accompagnée et création d'un tableau automnal avec des éléments naturels de saison. Les mercredis 30 septembre et 7 octobre 2020 de 19h à 22h, animée par Laurie Marchand.

Activité créatrice : Réveillez le génie créatif qui est en vous grâce au travail de l'argile ! Les jeudis 29 octobre, 5-12 et 19 novembre 2020 de 19h à 22h, animée par Monique Grimaître.

Cours de flûte à bec pour débutants. Les mercredis du 28 octobre 2020 au 5 mai 2021 (sauf durant les vacances scolaires) de 13h30 à 14h15, animé par Sara Michel.

Atelier autour des huiles essentielles pour les bébés et préparation de produits de soins. Le samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h, animé par Sophie Eschmann.

Cours de gym « Kawa'gym » pour les plus de 60 ans, qui se termine autour d'un café en toute convivialité. 8 mercredis dès le 3 mars 2021 de 9h30 à 10h15, animé par Pascale Gerber.

Cours de cuisine avec préparation d'une spécialité ouzbèke. Le mardi 25 mai 2021 de 19h à 22h, animé par Dildora Ayub.

Visite d'un rucher. Le 8 mai 2021 de 9h à 11h (reporté au 29.05.2021 si mauvais temps), animée par Mathieu Chaboudez.

Renseignement et inscription : Caroline Chaboudez, 0324664370
c.chaboudez@bluewin.ch

Si vous avez des idées de cours ou que vous auriez plaisir à donner un cours dans notre village, n'hésitez pas à me contacter.